

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Département du VAR**

**Arrondissement de BRIGNOLES**

**DEL.33/2025**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

01/07/2025

**DATE DE PUBLICATION :**

08/07/2025

*L'An deux mil vingt-cinq, le 7 juillet à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.*

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**Membres en exercice : 24**

**Membres présents : 16**

**Nombre de votants : 19**

**Etaient présents :**

*M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme TROISI Valérie*

**Procurations :**

*Mme AURIOL Anne donne procuration à M. CAMARA Célestin*

*M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. ARCUCCI Patrick*

*Mme THIERRY Martine donne procuration à M. BRUN Fernand*

**Etaient absents :**

*M. AIGUESPARSES Cédric*

*Mme GACNIK Marie-France*

*M. HERAUD Jean-François*

*Mme PRUNET Sophie*

*Mme YZQUIERDO Laurence*

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame TROISI Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**BILAN ANNUEL 2024 DE LA CRECHE « LES COCCINELLES » DANS LE CADRE DE  
LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose que conformément à la convention de délégation de service public pour la gestion de la crèche municipale, approuvée par le conseil municipal, et à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, le délégataire ODEL VAR doit présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service à l'autorité délégante.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Pour mémoire la commune de Pignans a conclu une concession avec l'ODEL VAR portant délégation du service public de la crèche municipale.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport retraçant l'exécution qualitative, technique et financière du service.

L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette autorité qui en prend acte.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour prendre acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche municipale de Pignans au titre de l'exercice 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** le contrat de concession de délégation du service public de la crèche,

**ET APRES en avoir délibéré,**

## DECIDE

### Article 1 :

**DE PRENDRE** acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation de la crèche de la commune de Pignans au titre de l'exercice 2024.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus,  
AU REGISTRE sont les signatures

**POUR : 19 UNANIMITE**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**TROISI Valérie**

**Secrétaire de séance**



**BRUN Fernand**

**Maire**



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20250707-DEL33\_2025-DE